

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 1219)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC34

présenté par
M. Studer, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« celles-ci »

les mots :

« ces élections ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.